## LE PROJET ASSOCIATIF



Ar Roc'h - 4 route du Gacet - 35830 BETTON - 02.99.64.69.69 - contact@ar-roch.fr - www.ar-roch.fr - Siren 777 665 357



## **SOMMAIRE**

	PAGES
Un projet Associatif adapté à l'évolution de l'environnement	1
L'histoire de l'Association « Ar Roc'h »	2
Les missions de l'Association	5
Les valeurs de l'Association	6
Les principes de l'Association	6
L'organisation de l'Association	7
I - Les instances de Gouvernance	7
II - Les instances de direction et les outils opérationnels	8
III - Les instances participatives des jeunes et des familles	9
Les orientations de l'Association	9
Index des Sigles	11



# UN PROJET ASSOCIATIF ADAPTE A L'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet associatif est en constante évolution pour s'adapter aux transformations de l'environnement sociétal et de notre secteur d'activité. Il s'appuie et s'articule sur les politiques publiques actuelles :

- La loi de modernisation de notre système de santé de 2016 avec notamment la mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT),
- La stratégie quinquennale de santé qui se traduit par un plan pluriannuel de 2018 à 2022 dénommé « Ma santé 2022 ».
- Le Projet Régional de Santé (PRS) qui décline la politique nationale en région et sur les territoires,
- Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) qui sera finalisé en 2019,

Dans le cadre de notre activité auprès des jeunes accompagnés, le projet associatif s'appuiera également sur :

- Le 4ème plan autisme,
- Le décret de 2017 sur le fonctionnement en dispositif intégré.

Notre Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (2018-2022) sera l'outil de référence cadrant de mise en œuvre de nos actions en lien avec le cadre législatif et réglementaire.

Le projet associatif réaffirme nos valeurs et principes, témoigne de nos actions passées et présentes auprès des enfants, adolescents et des jeunes adultes. Il présente les orientations stratégiques afin de faire évoluer notre accompagnement, d'affiner et de parfaire nos outils, pour favoriser le bien-être des personnes accueillies, de leurs familles, des acteurs professionnels et des bénévoles.

C'est l'occasion pour l'association de rappeler ses engagements, ses valeurs militantes en termes d'éducation, d'accès aux soins, de qualité et de cohérence entre les axes des politiques publiques et les réalités sociales, familiales et individuelles du terrain.

L'association agit dans le secteur médico-social, social et sanitaire dans une logique d'ouverture et de partenariat.



## L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION « Ar Roc'h »

**En 1959**, Mme David fonde l'association « des Amis les Rochers », dénommée « Ar Roc'h » depuis 2015. Constatant l'existence d'une population d'enfants et d'adolescents présentant des difficultés d'insertion scolaire et sociale qui ne relevaient d'aucune institution déjà existante, à savoir d'institutions pour « délinquants » ou pour enfants ayant des troubles psychiques, avec des amis elle a souhaité apporter une nouvelle réponse à cette population afin d'offrir une dimension thérapeutique souvent inexistante.

Marie Blanche DAVID, fondatrice et première directrice des Rochers a notamment été inspirée par Jean Plaquevent dans son engagement professionnel.

Jean Plaquevent (1901-1965) est l'auteur de plusieurs ouvrages philosophiques et pédagogiques, il est l'un des fondateurs des éditions du Seuil, il est à l'origine de la création de l'une des premières écoles d'éducateurs spécialisés à Toulouse et a créé des établissements médico-sociaux pour enfants et adolescents.

L'Association « L'Essor Jean Plaquevent » a été dissoute en 2006 au profit de l'association « des Amis les Rochers », ce qui rend notre association dépositaire de sa mémoire.

Dès 1959, l'Institut « Les Rochers » à Châteaubourg obtient un agrément d'institut de rééducation.

En 1969, suite à la création du secteur de l'accueil et du soin des handicapés, l'institut est transformé en IMP (Institut Médico pédagogique). Conjointement à la prise en charge des enfants déficients intellectuels légers, Il continue sa mission d'accueil d'enfants ayant des troubles du comportement

**En 1979**, souhaitant marquer sa spécificité, l'Association se porte candidate pour la prise en charge d'enfants souffrant de troubles du comportement mais sans déficience intellectuelle et pour lesquels une réponse en IMP n'est pas satisfaisante. Elle retrouve un agrément d'institut de rééducation.

À partir de 1989, l'association percevant les besoins croissants et insatisfaite de la qualité de ses réponses pour les enfants trop éloignés de leur domicile (temps de trajet, relation avec les familles, réintégration scolaire et sociale...), entame une réflexion afin d'augmenter le nombre de places d'une part, et proposer une réponse de proximité pour les enfants du nord du département, d'autre part. L'Association décide alors de s'implanter à Combourg.

À cette même époque, la D.A.S.S. propose à l'association de reprendre un IME en difficultés, à Meillac.

L'Association reprend alors l'IME « Le Château » à la condition de respecter sa mission et de le restructurer en institut de rééducation.

#### En 1997, l'association relève ce nouveau défi :

- Ecriture d'un projet pour l'accueil spécifique des adolescents sur le site de Meillac. En 2005, cet accueil sera déplacé sur le site de Betton,
- Ouverture d'un Institut de rééducation pour des enfants à Combourg au lieu-dit « Les Rivières »,
- Elle choisit de dénommer son ITEP pour adolescents, « l'Institut TOMKIEWICZ ».

Stanislas Tomkiewicz est un exemple de résilience après avoir échappé au ghetto de Varsovie et avoir trouvé refuge en France où il a réalisé des études de médecine, il devient psychiatre. Très inspiré de la psychothérapie et de la pédagogie institutionnelle, il a œuvré auprès des enfants en situation de handicap et auprès d'adolescents « délinquants ». Il a également écrit plusieurs ouvrages et notamment « l'adolescence volée ».



À cette même époque, l'association s'engage très activement dans la création de l'association AIRe (Association des Itep et de leurs réseaux) afin de militer à la mise en place d'un cadre administratif permettant de définir plus précisément les populations accueillies et mieux répondre à leurs besoins devant l'absence d'associations d'usagers et de leurs représentants. Cet engagement a abouti à la publication d'un décret 2005-11 du 06 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP et de sa circulaire d'application instituant les ITEP n°2007 – 194 du 14 mai 2007. Cette évolution a été actée dans l'organisation de nos établissements et services.

Dans sa construction et tout au long de son existence, l'association a toujours été attentive à l'utilisation de méthodes innovantes pour faire évoluer ses pratiques en appui sur des courants de pensée variés pour répondre à la diversité des besoins des jeunes accompagnés (pédagogies actives, psychanalyse, neurosciences...).

**En 2005**, l'association ouvre deux SESSAD, l'un à Rennes et l'autre à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine pour apporter une réponse ambulatoire dans l'environnement des jeunes (scolarité, famille, loisirs, vie sociale...).

En 2009, l'association crée le Service Allo Parlons d'Enfants (APE) qui s'inscrit dans une logique de prévention pour offrir une écoute, un soutien et un accompagnement aux familles et aux professionnels de l'enfance.

Cette même année, elle obtient officiellement l'agrément de Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS) après de nombreuses années de pratiques en coopération avec des familles d'internat afin d'offrir une alternative à l'accueil en groupe et des temps de répit individuels pour les jeunes en difficulté dans un collectif.

En 2014, l'association modifie ses statuts qui lui permettent aujourd'hui de développer son activité dans les champs de l'enfance et des adultes en situation de vulnérabilité, d'intervenir dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Elle crée le Service de Développement des Savoir-Faire Parentaux (SDSFP) afin de mobiliser les compétences des parents et de les rendre réellement acteurs des parcours des jeunes.

Le service APE devient référent du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP 35), coordonné par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour le secteur de Rennes Nord.

L'association a décidé d'aller plus loin en inscrivant dans son organisation, à partir de 2014, la notion de « fonctionnement en dispositif ITEP » permettant une réelle fluidité du parcours du jeune.

En 2014, l'association qui a toujours été attentive au développement de réponses prenant en compte les besoins des jeunes et de leur entourage, a fait le choix de sécuriser son avenir en élargissant ses champs de compétences en coopérant plus étroitement avec d'autres structures dans ses domaines d'intervention et en répondant à des appels à projet.

Lors de cette même année 2014, elle remporte un appel à projet pour la création d'un IME qui doit répondre aux enfants souffrant d'une déficience intellectuelle sur la région rennaise car un certain nombre d'entre eux ont besoin d'un accompagnement adapté.

En 2015, elle ouvre l'IME « Le 3 Mâts » et le Centre Commun d'Administration et de Développement

(CCAD/siège) basés à Betton où sont regroupés également les services de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

En 2016, l'association Ar Roc'h fonde en partenariat avec l'Adapei 35 le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) « Compétences Parentales Compétences Professionnelles » qui gère notamment depuis 2017 le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) du département qui répond aux personnes en situation de handicap sans solution.

En 2018, elle crée en coopération avec la Fédération Familles Rurales un service expérimental rattaché au pôle parentalité, « Le Pôle Ressources Handicap Loisirs 35 » qui agit pour permettre l'accès aux loisirs en milieu ordinaire des enfants et adolescents en situation de handicap.

En 2018, les agréments des ITEP sont modifiés pour fonctionner en dispositif intégré, des places sont créées, chaque ITEP voit sa tranche d'âge passer à 0-20 ans et les SESSAD avec leur modalité d'accompagnement en ambulatoire sont intégrés dans l'accompagnement modulaire proposé par chaque établissement. Les territoires d'intervention des ITEP sont redéfinis avec une transformation de l'offre permettant des interventions au plus proche des lieux de vie des jeunes et des familles. Une antenne de proximité ouvre à St Malo et une autre à Fougères.

En 2019, l'association Ar Roc'h gère :

#### L'ITEP LES ROCHERS

I.T.E.P « Les Rochers » à Châteaubourg Antenne de proximité à Fougères

#### L'ITEP LES RIVIERES

I.T.E.P « Les Rivières » à Combourg Antenne de proximité à St Malo

#### L'ITEP TOMKIEWICZ

INSTITUT « Tomkiewicz » à Betton

#### L'IME « LE 3 MATS »

IME « Le 3 Mâts » à Betton

#### DES SERVICES TRANSVERSAUX À L'ASSOCIATION

Un CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé) Un pôle APE (Allo Parlons d'Enfants) :

- Un service d'écoute téléphonique anonyme
- Un service de développement des savoirs faire parentaux
   Un pôle Ressources Handicap Loisirs



## UN GCSMS EN COOPERATION AVEC L'ADAPEI 35 (Compétences Parentales, Compétences Professionnelles)

Le PCPE 35 (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)

L'évolution de l'association montre une diversification de l'activité depuis le milieu des années 2000 et une ouverture constante vers de nouvelles pratiques en coopération avec les acteurs de notre territoire. La logique de parcours nécessite le développement du partenariat et des réponses de proximité au plus près des lieux de vie des jeunes et de leurs familles dans une visée inclusive.

## LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

#### Les missions de l'association sont :

- La prévention de l'accroissement des difficultés psychiques et des troubles du comportement,
- L'accompagnement des enfants, adolescents jeunes adultes en situation de fragilité pour qu'ils trouvent leur place dans leur environnement :
- Au sein de leur famille, tout en soutenant les parents dans l'exercice de la parentalité,
- Au sein de la société (écoles, vie sociale, loisirs, insertion professionnelle...).
- L'accessibilité aux services de droit commun pour les jeunes accompagnés (soins, citoyenneté...)

L'association a la volonté de soutenir et non d'assister, de rendre acteurs et responsables les jeunes.

## Ses objectifs sont :

- Accueillir les jeunes en situation de handicap psychique et leurs familles tels qu'ils sont. C'est-à-dire, les accueillir avec leurs troubles (comportements, problèmes, troubles cognitifs, agressivité...) souvent accompagnés de souffrance, d'incompréhension pour les aider à construire leur parcours et leur projet de vie. Traduire l'ensemble de ces manifestations en espoir, en potentialités, en possible et permettre aux jeunes de découvrir leurs capacités d'apprendre, d'évoluer pour contribuer à leur bien-être et à leur épanouissement.
- Prendre en compte les difficultés, aptitudes et capacités au travers des dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.
- Permettre à chacun d'avoir sa place, se sentir reconnu et accepté par soi-même, par son entourage, son environnement.
- Soigner, éduquer, accompagner pour autoriser l'expression.
- Accéder à la liberté, l'autonomie, la responsabilité et permettre la créativité, la tolérance, l'ouverture.
- Permettre de choisir, de créer ses propres valeurs, ses propres références, dans le respect de la loi, dans le souci de s'intégrer, se socialiser, communiquer, s'épanouir.
- Informer l'environnement en s'inscrivant dans celui-ci, le sensibiliser, faire évoluer le regard de la société.
- Défendre les intérêts moraux et matériels de la population accueillie auprès des autorités.
- Travailler en lien et coopération avec les associations et les autres acteurs de notre territoire pour favoriser le parcours des jeunes, le coordonner dans une dynamique inclusive.

La volonté de l'association est de regarder autrement et de changer le regard au sujet des jeunes en situation de handicap psychique mais aussi d'avoir une vision d'avenir pour adapter ses actions d'accompagnement et de soins aux besoins des publics accueillis. Pour ce faire, elle s'efforce constamment de proposer des réponses aux besoins repérés.



## LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Nos valeurs sont une référence pour l'accueil des enfants, pour la relation avec leur entourage et leur environnement et pour le développement des compétences des professionnels.

#### **HUMANISME - TOLERANCE - PROTECTION - RESPECT - SUBSDIARITE**

#### **HUMANISME**

Le jeune est une personne « à part entière ». Il est pris en compte à partir de ce qu'il est dans le respect et la reconnaissance de son histoire, de son parcours, de sa famille, de sa culture, de sa religion et de sa vie privée, de son intimité, de sa différence.

#### **TOLERANCE**

Le respect du jeune, de ses parents et de son environnement passe par l'accueil, l'écoute, la reconnaissance, l'acceptation des différences.

#### **PROTECTION**

Le jeune doit disposer d'éléments pour respecter la loi, d'outils pour faire ses choix de vie et les assumer. Le jeune a un besoin de protection qui nécessite un engagement de la part de l'adulte pour lui permettre de se développer et de s'épanouir en toute sécurité.

#### **RESPECT**

Il s'agit de respecter et de promouvoir :

- Les droits de l'Homme et de l'enfant,
- La démocratie, en offrant des espaces d'expression, d'écoute et de liberté,
- La laïcité, c'est-à-dire la neutralité et l'impartialité à l'égard des confessions religieuses,
- La solidarité et la fraternité,
- La citoyenneté avec l'apprentissage de la loi, des droits et des devoirs,
- L'éthique et la bientraitance.

#### **SUBSIDIARITE**

Pour rendre les jeunes responsables, il faut des adultes responsables ayant une liberté d'agir en fonction de leur niveau de compétence et de leur place. La subsidiarité permet aux responsables de prendre des décisions au plus près des besoins repérés du jeune. Elle permet également aux professionnels de développer leur autonomie et leur responsabilité, leur implication dans le projet associatif.

## LES PRINCIPES DE L'ASSOCIATION

L'accueil, l'écoute et la bienveillance permettent de considérer chaque jeune et chaque famille. Le jeune est au centre de l'action de l'Association. En ITEP, il n'est pas réduit à ses comportements qui ne sont que des symptômes. L'enfant n'est pas ce qu'il montre, mais un être en recherche et en besoin de références qu'il réclame de façon à ce que l'adulte l'entende. Le jeune en IME, quels que soient ses troubles, a des capacités d'évolution et de progrès qui lui permettront d'accéder à davantage d'autonomie et d'aller vers une insertion sociale.

L'expression et la participation du jeune et de sa famille sont valorisées. La reconnaissance de chaque jeune entraîne le droit pour chacun à l'expression de ses attentes et de ses demandes. La mise en œuvre d'une action thérapeutique, éducative et pédagogique considère chaque enfant dans le respect de sa singularité.

Le jeune et ses représentants légaux sont associés aux décisions tout au long de l'accompagnement. L'association s'engage à non seulement donner toute la place qui revient naturellement aux parents, mais à ce qu'ils puissent avec d'autres, participer activement aux projets du jeune et de l'association.

La responsabilité de chacun se situe dans un engagement pour la promotion d'une autonomie et d'une résilience forte.

La personnalisation de l'accompagnement pour chaque jeune doit permettre une réponse adaptée à ses besoins en matière d'autonomie, d'apprentissages, de soins, d'accès à la vie sociale.

L'innovation et la recherche pour adapter et améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

La formation des salariés est indispensable au développement des compétences pour une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

Le dialogue social entre la direction et les instances représentatives du personnel permettent la prise en compte de la qualité de vie au travail qui participe à la qualité de l'accompagnement.

L'éco-responsabilité est un principe fort qui guide les choix de fonctionnement de l'association.

L'association s'inscrit dans son environnement politique, administratif et dans les orientations de l'État, de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, etc.

Elle s'inscrit dans le champ de l'économie Sociale et Solidaire (ESS).

### L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

L'association défend un esprit de liberté, d'indépendance et de responsabilité qui impliquent : recherche, innovation, créativité et convivialité. L'évaluation de ses actions est régulière.

L'Association compte parmi ses adhérents ainsi qu'au Conseil d'Administration, des anciens salariés de nos établissements et services, des anciens usagers et des parents.

#### I → Les Instances de Gouvernance

#### L'Assemblée Générale

L'Assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an et est ouverte aux administrateurs, aux membres de l'association, aux salariés et aux partenaires invités. Une assemblée générale extraordinaire peut être organisée en cas de projet spécifique ou d'évènement nécessitant une prise de décision de cette instance.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière, morale de l'Association et les approuve.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.



#### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la gouvernance de l'association en définissant les grandes orientations politiques. Il est composé de 20 administrateurs bénévoles, se réunit 3 à 4 fois par an en présence du directeur général. Le président en concertation avec le directeur général propose l'ordre du jour et un procès-verbal précise les décisions qui ont été prises pour l'association en fonction des points abordés.

Le Conseil d'Administration agrée la demande de nouveaux adhérents, dans le respect des valeurs de l'association. Des administrateurs sont délégués par établissement. Ils ont un rôle d'observation, de conseil et de médiation quant au fonctionnement des différentes structures. Ils reportent au Conseil d'Administration leurs observations et le représentent dans l'établissement. Ils participent ponctuellement à la vie de l'établissement, ils facilitent le lien, ils écoutent et transmettent. Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs aux compétences variées et complémentaires. Il facilite l'adhésion des parents, d'anciens usagers et d'anciens salariés. En revanche, il n'est pas proposé aux parents dont l'enfant est présent dans l'établissement d'avoir un rôle institutionnel afin de leur éviter un positionnement difficile.

#### Le Bureau

Le bureau correspond au pouvoir exécutif de l'association. C'est une forme restreinte du Conseil d'Administration. Les statuts prévoient l'existence et le rôle du bureau. Il se réunit tous les deux mois.

Selon les statuts, le bureau est composé de 3 à 10 membres qui désigneront au minimum :

Un président
Un secrétaire
Un secrétaire
Un trésorier
Un à trois vice-présidents
Un secrétaire adjoint
Un trésorier adjoint

Les missions du bureau consistent généralement en des missions de gestion courante, définies par les statuts et qui doivent être distinctes du Conseil d'Administration.

#### **Les Commissions**

Les administrateurs mandatés ont un rôle privilégié de relais entre les établissements et le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général. Ils participent avec des salariés à des commissions sur des thématiques transversales aux activités de l'association (scolarité, parentalité, finances, communication...) qui permettent d'approfondir les sujets pour faciliter les prises de décisions.

## II → Les Instances de direction et les outils opérationnels

#### Le Diroc'h

Cette instance qui réunit l'ensemble des directeurs de manière hebdomadaire permet la mise en œuvre de la politique associative par la prise de décisions concernant la gestion au quotidien (ressources humaines, finances, qualité, communication, projets...).

#### Le Diroc'h +

Il s'agit d'une instance mensuelle complémentaire du Diroc'h regroupant chefs de service et directeurs afin de faciliter les liens entre les besoins repérés sur le terrain et les prises de décisions nécessaires par la direction.

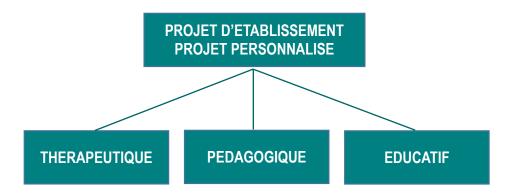
#### Le trépied et La pluridisciplinarité

Une équipe qualifiée et spécialisée travaille en interdisciplinarité et offre une palette de réponses aux différents niveaux de l'accompagnement.

L'association s'attache à ce que les établissements fonctionnent sur le principe du triptyque. Ce dernier met en



évidence une volonté forte de considérer le jeune sur l'ensemble de son fonctionnement et sur tout ce qui peut lui poser des difficultés dans sa vie sociale ou scolaire. Le "Triptyque" est l'articulation équilibrée de trois axes représentant des actions différentes articulées autour du projet du jeune : axe pédagogique, axe éducatif, axe thérapeutique.



## III → Les Instances participatives des jeunes et des familles

#### Le Conseil de la Vie Sociale

Il existe un Conseil de la vie sociale par établissement qui est une instance représentative composée d'usagers, de parents et de salariés élus ainsi que de membres du Conseil d'Administration et de représentants des mairies. Il peut inviter des personnes extérieures.

Le conseil est un lieu d'expression, d'informations, d'échanges, et de discussions autour de la vie sociale des établissements et services. Il a un avis consultatif sans budget propre.

#### Le Conseil d'Etablissement

Il existe également une instance propre à chaque établissement composée pour moitié de jeunes élus et pour moitié de professionnels élus. Il constitue un outil éducatif pour réaliser des projets. Chaque conseil dispose d'un budget indépendant. Chacun des membres dispose d'une voix. Il s'agit de développer le sens de la vie en collectivité entre jeunes et adultes et de travailler sur l'autonomie et la responsabilité. Il vise à favoriser une vie collective harmonieuse.

## LES ORIENTATIONS DE L'ASSOCIATION

Nous devons adapter et diversifier continuellement notre offre de santé et coordonner l'accompagnement pour répondre aux besoins des usagers afin de faciliter la fluidité et la continuité des parcours. Les jeunes sont au centre de notre action, ils bénéficient tous d'un projet d'accompagnement personnalisé défini conjointement avec la famille.

En s'appuyant sur son **dynamisme et sa capacité à innover**, l'association souhaite s'inscrire dans les orientations actuelles et futures du secteur de la santé.

L'association s'inscrit dans les objectifs des **politiques nationales**, **régionales et locales** de santé en participant à leur mise en œuvre sur son **territoire** d'activité. En tant qu'acteur de santé publique sur ses territoires d'intervention, l'association prend en compte l'aspect populationnel qui relève de son champ de compétences, elle

.... \* ....

se préoccupe de l'ensemble du parcours des jeunes.

Elle s'appuie notamment sur le plan quinquennal de santé 2018-2022 qui se décline dans le projet régional de santé et dans notre **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** à travers un certain nombre d'objectifs et d'actions à réaliser dans les 5 ans à venir pour **favoriser l'accompagnement des jeunes et des familles**.

Nous veillerons à **développer l'expertise et la formation** pour faire évoluer les pratiques dans une démarche d'amélioration continue de la qualité :

- Communiquer et partager nos compétences, nos expériences avec les autres acteurs du territoire en termes d'éducation, de handicap et de santé mentale au service des enfants, des adultes et des familles. Le projet de construction d'un comité éthique multi partenarial s'inscrit pleinement dans cet objectif.
- **Promouvoir une politique de formation** et de **recherche action** à destination des administrateurs, des salariés, des parents et des partenaires (ex : plan de développement des compétences, comité scientifique)

La territorialisation et la logique de parcours à visée inclusive nous invitent à **dynamiser les partenariats et les réseaux** dans une logique de décloisonnement et d'inter institutionnalité :

- Accentuer les coopérations et les mutualisations de ressources existantes avec l'ensemble des acteurs concernés, quels que soient leurs domaines d'intervention (GCSMS, conventions...).
- **Proposer des projets innovants avec les partenaires** pour répondre aux besoins des populations que nous accompagnons, l'association se positionne comme un acteur parmi d'autres dans le parcours des usagers.

L'association souhaite **assurer** de manière optimum ses fonctions de gestionnaire et d'employeur pour son **développement** :

- **Préserver sa capacité d'innovation** y compris dans le dialogue social interne en qualité d'employeur.
- Améliorer la visibilité de l'association auprès des jeunes, des familles et des partenaires par une politique de communication variée,
- **Diversifier l'activité** sur le territoire en répondant aux appels à projets en appui sur le CCAD qui devrait obtenir la reconnaissance administrative de siège,
- **S'ouvrir à l'échelle européenne et internationale** en favorisant les projets, les échanges et les réflexions sur les pratiques entre les jeunes et les professionnels de différents pays.



## **INDEX DES SIGLES**

ADAPEI 35 : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Handicapés

AIRe: Association des Itep et de leurs réseaux

APE: Allo Parlons d'Enfants

ARS : Agence Régionale de Santé

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAFS: Centre d'Accueil Familial Spécialisé

**CCAD**: Centre Commun d'Administration et de Développement

**CPOM**: Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CVS: Conseil de Vie Sociale

**DASS**: Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

**DIROC'H**: Instance de Direction de l'Association

DIROC'H+: Instance de Direction de l'Association élargie aux chefs de service

**ESS**: Economie Sociale et Solidaire

GCSMS: Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

IME: Institut Médico Educatif

ITEP: Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

IMP: Institut Médico-Pédagogique

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

**PRHL**: Pôle Ressources Handicap Loisirs

PRS: Projet régional de santé

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale

RAPT: Réponse Accompagnée Pour Tous

REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

**SDSFP**: Service de Développement des Savoir-Faire Parentaux

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

